



Santé
Canada Health
Canada

*Votre santé et votre
sécurité... notre priorité.*

*Your health and
safety... our priority.*

Limites maximales de résidus proposées

PMRL2008-05

Fludioxonil

(also available in English)

Le 22 avril 2008

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6605C
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.pmra-arla.gc.ca
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra_infoserv@hc-sc.gc.ca

Canada

ISBN : 978-0-662-08765-6 (978-0-662-08766-3)
Numéro de catalogue : H113-24/2008-5F (H113-24/2008-5F-PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada propose, en vertu de la [Loi sur les produits antiparasitaires](#) (LPA), d'établir des limites maximales de résidus (LMR) de fludioxonil sur les graines et gousses de légumineuses importées (haricots seulement, groupe de cultures 6) et les légumes-feuilles (sous-groupe de cultures 4A, sauf les épinards) afin de permettre l'importation et la vente de denrées contenant ces résidus. Consulter l'annexe I pour obtenir la liste des denrées faisant partie des groupes de cultures.

Le fludioxonil est un fongicide utilisé pour lutter contre des champignons pathogènes précis sur des denrées importées. Il est actuellement homologué au Canada pour utilisation sur un certain nombre de fruits, de légumes, de légumineuses, de céréales, d'oléagineux, d'herbes et d'épices. Plus récemment, il a été homologué pour utilisation comme traitement foliaire (fongicide Switch 62.5 WG) et traitement après la récolte par bassinage (fongicide Scholar 50 WP) de certains fruits et légumes.

L'ARLA a déterminé que la concentration de résidus de fludioxonil susceptible de rester sur et dans les aliments importés lorsque le fongicide est utilisé conformément au mode d'emploi de l'étiquette du pays exportateur ne pose aucun risque inacceptable pour la santé découlant de la consommation d'aliments; la loi autorise de ce fait l'établissement de LMR correspondantes pour les aliments importés. La LMR doit s'appliquer à la denrée agricole brute destinée à l'alimentation de même qu'à tout produit transformé qui la contient, à l'exception des cas où des LMR distinctes existent pour la denrée agricole brute et les produits issus de la transformation.

On peut trouver plus de détails concernant cette homologation en consultant le rapport d'évaluation correspondant affiché dans le [site Web de l'ARLA](#) sous l'onglet Registre public, Information sur les produits, Demandes d'homologation en cours.¹

Actuellement, les LMR sont établies en vertu du *Règlement sur les aliments et drogues* (RAD) après consultation par le biais de la *Gazette du Canada*. Les modifications apportées à la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD) aux termes du projet de loi [C-28](#), dont l'entrée en vigueur est prévue en 2008, permettront de fixer des LMR de pesticides en vertu de la LPA plutôt que par règlement en vertu de la LAD, ce qui constituera un moyen plus efficace d'établir, de réviser et d'abroger les LMR.

Le présent document tient lieu de consultation sur les LMR à l'importation proposées pour le fludioxonil (voir les Prochaines étapes) avant l'entrée en vigueur du projet de loi C-28, ce qui permettra d'établir légalement les LMR le plus tôt possible après l'application des modifications à la LAD.

En vertu de la législation canadienne, on a fixé des LMR de fludioxonil sur et dans des aliments. Plus de 300 LMR associées au fludioxonil sont également proposées dans les documents [PMRL2006-01](#), [PMRL2007-10](#) et [PMRL2007-13](#). Des LMR de 0,01 ppm ont été proposées pour les haricots et les légumes-feuilles couverts par le présent document dans le [PMRL2006-01](#), si le

¹ Pour consulter le *Rapport d'évaluation*, choisir les onglets suivants : Demandes, Modification, Historique, puis ouvrir un rapport au moyen du numéro de demande 2005-2328.

fludioxonil est utilisé pour traiter des semences, mais elles ont été modifiées à la suite de la présente mesure afin de tenir compte du profil d'emploi dans le pays exportateur.

Voici les LMR à l'importation proposées au Canada pour le fludioxonil sur et dans les aliments à ajouter à la liste des LMR déjà fixées légalement :

Tableau 1 LMR proposées pour le fludioxonil

Appellation courante	Nom chimique de la substance	Denrées	LMR proposées dans le PMRL2006-01 (ppm)	LMR proposées (ppm)
Fludioxonil	4-(2,2-difluoro-1,3-benzodioxol-4-yl)-1H-pyrrole-3-carbonitrile	Légumes-feuilles* (sous-groupe de cultures 4A, sauf les épinards)	0,01	30
		Haricots*	0,01	0,4

* Consulter l'annexe I pour obtenir la liste des denrées correspondantes.

Le [tableau II, titre 15](#) du RAD présente une liste complète de toutes les LMR établies au Canada. Lorsque les modifications à la LAD aux termes du projet de loi C-28 entreront en vigueur, la liste des LMR canadiennes sera affichée dans le site Web de l'ARLA à la page [Limites maximales de résidus](#), qui sera mise à jour pour intégrer les LMR présentées dans ce document.

Conjoncture internationale et répercussions commerciales

Il est possible que les LMR varient d'un pays à l'autre pour plusieurs raisons, y compris les différences entre les profils d'emploi de pesticides et entre les sites d'essai sur les cultures au champ utilisés pour générer des données sur les propriétés chimiques des résidus. Les LMR proposées au Canada sont identiques aux tolérances établies par les États-Unis pour les haricots et les légumes-feuilles (voir [40 CFR Part 180](#); recherche par pesticide). Le tableau 2 offre une comparaison des différences entre les LMR canadiennes, les tolérances américaines et les LMR de la Commission du Codex alimentarius² ([LMR du Codex](#); recherche par pesticide ou denrée).

² La Commission du Codex Alimentarius est un organisme international sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies qui élabore des normes alimentaires, notamment des LMR.

Tableau 2 Comparaison entre les LMR du Canada, les tolérances des États-Unis et les LMR du Codex

Denrées	LMR du Canada (ppm)	Tolérances des États-Unis (ppm)	LMR du Codex (ppm)
Légumes-feuilles, sous-groupe 4A, sauf les épinards	30	30	10 (Laitue pommée seulement)
Haricots, secs et frais	0,4	0,4	0,07 (Légumineuses sèches seulement)
			0,03 (Légumineuses écossées)
			0,3 (Légumineuses, sauf les gourganes et le soja)

Prochaines étapes

L'ARLA invite le grand public à présenter des commentaires écrits sur les LMR à l'importation proposées pour le fludioxonil durant les 75 jours suivant la date de publication du présent document. Veuillez transmettre tout commentaire à la Section des publications à l'adresse précisée en page couverture. L'ARLA examinera tous les commentaires reçus avant d'arrêter une décision sur les LMR proposées pour le fludioxonil, puis elle affichera un document sur les *Limites maximales de résidus établies* dans le site Web de l'ARLA une fois que les modifications à la LAD seront en vigueur.

Annexe I Numéro et définition des groupes et sous-groupes de cultures

Groupe ou sous-groupe de cultures	Nom du groupe ou sous-groupe de cultures	Denrées
4A	Légumes-feuilles (sauf ceux du genre <i>Brassica</i>), sous-groupe des légumes-feuilles véritables (sauf les épinards)	Amarante Chrysanthème à feuilles comestibles Chrysanthème des jardins Cresson alénois Cresson de terre Endives Feuilles d'arroche Feuilles de persil Feuilles de pissenlit Feuilles fraîches de cerfeuil Laitue frisée Laitue pommée Mâche Oseille Pourpier Pourpier d'hiver Radicchio Roquette
6	Graines et gousses de légumineuses (haricots seulement)	Doliques à œil noir à écosser Doliques à œil noir secs Doliques asperge à gousse comestible Doliques d'Égypte secs Doliques mongette secs Gourganes à écosser Gourganes sèches Graines de guar sèches Haricots à gousse comestible Haricots adzuki secs Haricots communs secs Haricots d'Espagne à gousse comestible Haricots de Lima à écosser Haricots de Lima secs Haricots jaunes à gousse comestible Haricots mungo noirs secs Haricots mungo verts secs Haricots papillon à gousse comestible Haricots papillon secs Haricots pinto secs Haricots roses secs Haricots secs

Groupe ou sous-groupe de cultures	Nom du groupe ou sous-groupe de cultures	Denrées
		Haricots tépary secs Lentilles sèches Lupin-grain Petits haricots blancs secs Pois chiches secs Pois sabre blanc à gousse comestible Pois sabre rouge à gousse comestible Pois zombi secs Pousses de haricot mungo vert